

# **Règlement Général DUO Toulouse Dimanche 30 Juin 2019 Toulouse / ONCOPOLE**

**Article 1 :** L'association **Famill'espoir, en partenariat avec la Mairie de Toulouse** organise la DUO Toulouse, parcours de 2 et 4 et 8km associant une personne à mobilité réduite à un/plusieurs coureur(s) « valide(s) » à **Toulouse** en date du **dimanche 30 Juin 2019**. Le départ sera donné **à 10h00 pour les 3 distances**.

Les inscriptions en DUO, TRIO, Groupes uniquement « valides » et SOLO « valide » sont également acceptées.

Les 3 distances sont ouverts à tous sans classements ni chronométrage.

**Article 2 :** Le point de rendez-vous de l'événement **est au centre de l'Oncopole**; le départ et arrivée auront lieu sur ce site.

**Article 3 :**

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Internet

Jusqu'au 25 Juin 2019

[famillespoir.com](http://famillespoir.com)

- Coût : 12€/pers

- les inscriptions pourront être faites en duo, trio, et plus, déjà formés ou seul.

Dans le cas où une personne s'inscrit seule, l'organisation tentera de faire l'association avec un autre participant.

- lieux et dates pour le retrait des dossards : Les dossards seront à récupérer les samedi 29 Juin de 10h00h à 16h30 à Décathlon PORTET.

- Renseignements

Par téléphone sur la ligne Famillespoir au 06 92 128 298

Par mail à l'adresse suivante : [cedricmaillot@famillespoir.com](mailto:cedricmaillot@famillespoir.com)

Sur facebook : <https://www.facebook.com/CourseDuoToulouse>

**Article 4** : Les personnes participent à la course sous leur propre et exclusive

responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer".

Les participants mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

**Article 5 :** L'association **Famill' Espoir** dans le cadre de cette manifestation pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

**Article 6 :**

Le temps maximum est de 2h pour effectuer les 8 km.

La DUO Toulouse étant exclusivement réservée aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs (vélos) sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

**Article 7 :**

1 poste de ravitaillement sera mis en place sur le parcours.

**Article 8 :**

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

**Article 9 :** Les participants courront en binôme où trio ou groupe. Chaque membre du groupe aura le même numéro de dossard. Ils devront donc courir ensemble du départ jusqu'à l'arrivée de la course

**Article 10 :** Un directeur est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

**Article 11 :** L'inscription à la **DUO Toulouse** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents et plaquettes que l'organisation serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.